

**Recueil des actes de la séance du conseil municipal,
du mardi 28 mars 2023 à la mairie à 19h00**

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont délibéré favorablement pour :

- Autoriser la capacité de stockage d'alcool de bouche à la distillerie BUSNEL Domaine de la Pommeraie sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur / enquête publique en-cours sur l'autorisation environnementale
- Prolonger la nomination « Impasse de la Forge » pour la nouvelle voie du lotissement de l'Ecole
- Approuver les « compte de gestion » « compte financier unique (CFU) de 2022
- Voter les budgets primitifs 2023
- Maintenir les taux d'imposition pour le BP2023
- Verser les subventions aux associations

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 11
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 4
- VOTANTS : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 28/02/2023 – Numéro 2023-03B-01

L'an deux mille VINGT-TROIS, le vingt-huit Mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,
Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations :

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : Avis d'enquête publique – Demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation de la capacité de stockage d'alcool de bouche à la distillerie BUSNEL Domaine de la Pommeraie sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2023

Monsieur le Maire,

Précise que dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera du mardi 14 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus, le dossier de demande d'autorisation environnementale doit être soumis à l'avis du conseil municipal, notamment au regard des incidences environnementales, dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit le 2 mai 2023.

Indique que l'entreprise déjà implantée à Gonneville depuis longtemps, bénéficiait à l'origine d'une capacité de stockage largement supérieure à l'actuelle, capacité réduite à l'époque où il y avait une incertitude sur la poursuite de l'activité et qu'elle souhaite aujourd'hui relancer et développer celle-ci avec notamment le point vente sur le site, l'extension des chais sous le bâti existant, et qu'il est nécessaire de retrouver cette capacité de stockage à minima.

Rappelle que le propriétaire actuel appartenant à un grand groupe est tout à fait en capacité de gérer les aspects sécurité et environnement qu'entraîne ce retour en capacité de stockage.

Souligne de plus que la plantation des vergers en entrée de bourg aide largement au développement lié à l'agriculture souhaité par la municipalité et à la préservation du site de l'entrée nord de la commune, lié aux châteaux et à l'église de Gonneville.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation de la capacité de stockage d'alcool de bouche à la distillerie BUSNEL – Domaine de la Pommeraie sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 28/03/2023

Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

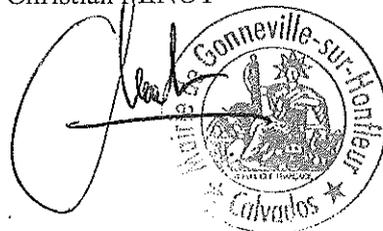
Acte rendu exécutoire après le dépôt

En Sous-Préfecture de Lisieux

Et publication ou notification 29/03/2023

Recu en Réception le 4/4/23

ID 014-20402042-20230222-20230321 DE



COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 11
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 4
- VOTANTS : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 28/02/2023 – Numéro 2023-03B-02

L'an deux mille VINGT-TROIS, le vingt-huit Mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,
Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations :

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : Voirie du Lotissement communal – Prolongation Impasse de la Forge

Vu l'achèvement des travaux du lotissement communal de l'école

Monsieur le Maire,

Rappelle qu'il convient à présent de nommer la voirie communale du lotissement

Précise que cette voirie est le prolongement de l'impasse de la Forge

Propose de conserver cette nomination de voirie

Le conseil municipal, à l'unanimité

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Décide de nommer la voie communale du lotissement de l'Ecole : Impasse de la Forge

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 28/03/2023

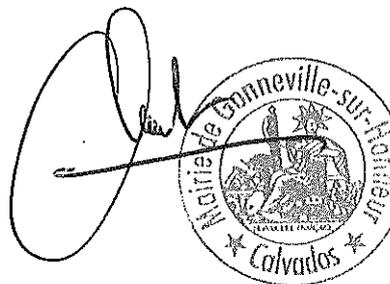
Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En Sous-Préfecture de Lisieux

Et publication ou notification 29/03/2023



Recu en préfecture le 30/03/23

10 06 2023-20230328-20230328-02-06

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 11
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 4
- VOTANTS : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 28/02/2023 – Numéro 2023-03B-03

L'an deux mille VINGT-TROIS, le vingt-huit Mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations :

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : BUDGET COMMUNAL - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention pour l'année 2023, présentés par les associations ont été examinés par la Commission « Finances », et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

NOM	2023
ADMR (Aide Ménagère)	600.00
Les RESTAU DU CŒUR	200.00
SIAD PAYS D AUGÉ	300.00
APAEI Associat° (CAT)	50.00
APE	1 600.00
ASG VELO	500.00
CHAN CLUB HONFLEURAIS	100.00
COOP SCOLAIRE	700.00
Amicale des DONNEURS DE SANG (Ass)	50.00
ENFANCE ET PARTAGE	50.00
FONDATION DU PATRIMOINE	200.00
GYM COOL	600.00
LDC - ANCIENS	200.00
SNSM (SECOURS EN MER)	100.00
Amicale des MEDAILLÉS DU TRAVAIL	50.00
Amis du Château de Gonneville-sur-Honfleur	100.00
HONFLEUR LYRIQUE	100.00
Total	5 500.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 5 500 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En Sous-Préfecture de Lisieux

Et publication ou notification 29/03/2023

Mise en Préfecture le 4/4/23 - 00421403043-20230328-2023

A Gonneville-sur-Honfleur, le 28/03/2023
Le Maire – Christian MINOT



COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 11
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 4
- VOTANTS : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 28/02/2023 – Numéro 2023-03B-04

L'an deux mille VINGT-TROIS, le vingt-huit Mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,
Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations :

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes comme suit :

d'habitation : 12.96 %

Foncière bâti : 37.70 %

foncière non bâti : 29.09 %

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 28/03/2023

Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En Sous-Préfecture de Lisieux

Et publication ou notification 29/03/2023

Recu en Préfecture le 04/04/2023

10-21403043-20230328-202303204DE



COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 11
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 4
- VOTANTS : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 28/02/2023 – Numéro 2023-03B-05

L'an deux mille VINGT-TROIS, le vingt-huit Mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations :

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération :

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022
REPRISE DE RESULTAT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le solde d'exécution positif de la section de fonctionnement 2022 de 84 929.03€

VU le solde d'exécution négatif de la section d'investissement 2022 de - 18 759.62€

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2022

VU le montant de report positif de l'année précédente section de fonctionnement 80 192.35€

VU le montant de report positif de l'année précédente section d'investissement 33 385.62 €

VU le résultat positif après clôture de la section de fonctionnement de 218 538.41€

VU le résultat négatif après clôture de la section d'investissement de -23 987.25 €

VU les montants des restes à réaliser d'investissement : 8 605.32 € en dépenses et 0 € en recettes,

APPROUVE à l'unanimité

- la reprise du résultat de fonctionnement à la ligne 002 (RF - excédent reporté) 247 848.48 €

- la reprise du résultat d'investissement à la ligne 001 (DI-déficit reporté) 23 987.25 €

- l'inscription au compte 1068 (RI), pour combler le déficit, la somme de 32 592.57 €

- le virement de la section de fonctionnement de 287 224.39 € (de la ligne 023 DF à la ligne 021 RI)

le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes tel que présenté

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
935 276.39 €	408 415.94 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 28/03/2023

Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

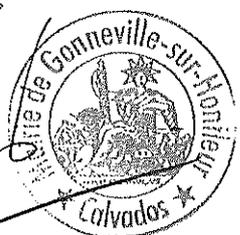
Acte rendu exécutoire après le dépôt

En Sous-Préfecture de Lisieux

Et publication ou notification 29/03/2023

Recu en préfecture le 06/04/23

10 06/04/2023 2023-03B-05 20230328-05



L'Adjointe
Muriel MULOT